

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-2331

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	1 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 d'euros de l'action 17 – Personnels de statistiques, études et recherche du programme 155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail vers

l'action 02 – Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail du programme 102 Accès et retour à l'emploi

Il s'agit d'un amendement d'appel en vue de d'augmenter le nombre de PEC tout en demandant un certain nombre de précisions au Gouvernement.

Si 60 000 PEC supplémentaires vont être déployés, comment la répartition va-t-elle se faire et selon quels critères ?

Par ailleurs, les communes s'interrogent quant à la participation de l'État au financement des contrats PEC. Le Premier ministre a annoncé une participation pouvant aller jusqu'à 80% dans les quartiers prioritaires, l'arrêté du Préfet de Région Occitanie parle de 65 %...

Enfin, si l'objectif est de former les jeunes, il serait de bon augure de proposer systématiquement des contrats PEC d'un an reconductible une fois, plutôt que 12 mois secs puisque les conditions de reconduction sont très strictes. En effet, les professionnels s'accordent à dire qu'il faut deux ans pour former et accompagner les jeunes dans des emplois plus pérennes.

Étant donné le contexte que nous connaissons et l'extrême difficulté des jeunes à s'insérer sur le marché de l'emploi, il convient de soutenir ce dispositif.